

# La Lettre du Conseil Municipal Roquetoire

N°10

## ENEDIS Renforcement du réseau HTA moyenne tension ENEDIS

L'objectif est de renforcer la fourniture d'électricité et d'améliorer la qualité du réseau, en permettant l'effacement d'un réseau aérien par du réseau souterrain qui fiabilise la qualité de fourniture d'électricité

### Lieux :

- Angle rue de Cohem / rue d'Aire : construction d'un nouveau poste village ROQUETOIRE 2 : La partie génie civil est terminée et l'équipement électrique sera terminé fin novembre
- Rue de Mametz, le poste village situé à côté du 61 rue de Mametz sera enlevé et remplacé par le nouveau poste village ROQUETOIRE 2

Poste rue de Mametz  
à supprimer



Poste village ROQUETOIRE 2



- Rue d'Aire : la fin des travaux de l'ensemble des terrassements pour toutes les rues concernées, ainsi que la fin des forages sont programmées fin novembre.

### Circulation :

circulation alternée avec feux de signalisation  
Toutes les entrées privées (habitations, garages...) restent accessibles pendant les travaux  
Merci pour votre compréhension.

## Distribution du colis des aînés

Les colis seront distribués à partir du 20 décembre. Pour toute question, veuillez contacter le CCAS par téléphone au 03 21 39 05 07 ou par mail : [mairie-roquetoire@orange.fr](mailto:mairie-roquetoire@orange.fr)

Animation  
"Lumière et Vision"  
avec l'association Prévention Routière  
et le label Village Prudent

**OUVERT À TOUS**

**Lundi 25 novembre 2024  
de 16h45 à 19h**

Parking de la salle des sports ou salle des sports selon la météo.

Conseils et **vérification gratuite** de vos équipements de visibilité (vélo, trottinette, gilet fluo.) !



## INVITATION

M<sup>me</sup> Véronique BOIDIN, Maire de ROQUETOIRE  
et son conseil municipal  
ont le plaisir de vous convier à l'inauguration  
de l'éclairage public LED de la commune  
et du label "Village Prudent"  
**le jeudi 28 Novembre 2024**

RV au parking du groupe scolaire Martin Luther King, 209 rue de Mametz

18h : Coupure du traditionnel ruban d'inauguration

18h15 : Cheminement piétonnier vers la salle des fêtes

18h30 : Allocutions - Verre de l'amitié offert par la municipalité



Maire :  
Véronique BOIDIN :  
06 74 08 53 23

Adjoints :  
François HENNERON :  
06 86 79 68 10  
Patricia WASSELIN :  
06 34 29 14 69

Daniel NOURRY :  
06 28 15 54 35  
Laurent CEUGNIET :  
07 83 60 52 81

## Dépôt sauvage

Le 17 octobre, un dépôt sauvage a été constaté sur un chemin appartenant à l'ASA (Association Syndicale Autorisée) de Roquetoire.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie d'Aire-sur-la-Lys.

Une enquête est en cours.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
Liberté Égalité Fraternité

Région Hauts-de-France  
Pas de Calais Le Département

Besoin d'une information fiable et à jour sur l'ensemble des thématiques qui concernent les jeunes ?

### Toute l'Information Jeunesse en Hauts-de-France est sur **ij-hdf.fr**

**Les thématiques**

- Organisation des études
- Métiers
- Partir à l'étranger
- Formations
- Loisirs / Sports / Vacances
- Formation continue
- Engagement et initiatives
- Vie pratique (Logement / Transport / Santé / Handicap / Accès aux droits)
- Emploi / Jobs / Stages

Le site ij-hdf.fr a été développé avec le soutien de NORDACTIF Entrepreneur engagé

Restons connectés !

# Recensement de la population 2025

En 2025, la commune de Roquetoire doit réaliser le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier 2025.

### Comment ça se passe ?

Une communication municipale sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande

Les agents recenseurs vous seront présentés début d'année prochaine.

### Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr) ou sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).

## LE MOT DE L'OPPOSITION

## Suivez-nous sur Facebook : Roquetoire Pour Tous

Chères Roquestoriennes, chers Roquestoriens,

De nombreux habitants se sont sentis et continuent de se sentir abandonnés, stressés. Ils sont grandement inquiets pour les mois, les années à venir : les zones « sinistrées » ont été nettoyées (plus ou moins...), des fossés ont été curés, des réseaux d'évacuation nettoyés... Cela sera-t-il suffisant en cas de récurrence météorologique alors que l'on sait désormais scientifiquement que ces événements considérés comme exceptionnels vont désormais inévitablement se reproduire.

Alors au-delà du déluge pluvieux du 1<sup>er</sup> août, pourquoi ces coulées de boue et de pierres venant des champs ? une analyse, une réflexion est-elle en cours au niveau municipal pour pallier le pire... ? comment calmer l'inquiétude des foyers touchés et de ceux qui se disent qu'ils pourraient l'être lors d'un prochain phénomène identique ?

Qui assure l'entretien, la sécurité des routes départementales : la commune ? le département ? ...Les réponses divergent suivant les interlocuteurs, mais surtout, RIEN NE SE FAIT : ornières profondes, voire trous .... La dégradation des bas-côtés continue au grand désarroi et à la colère des riverains, à celle des piétons et promeneurs.

Marie-Françoise Wawrzyniak, Marc-Antoine Bruge, Annick Duprez, Richard Noel

# La Lettre du Conseil Municipal

# Inondations du 1<sup>er</sup> août 2024

## Bilan au 25 octobre



### Rappel :

- Précipitations : 109 mm d'eau en l'espace de quelques heures (le 1<sup>er</sup> août à partir de 2h)
- Environ 80 habitations recensées en mairie et plusieurs entrepreneurs et artisans également
- De nombreuses voiries communales affectées, voire détruites, dont la rue Creuse Duhamel et la rue du bois de Ligne (menant de la rue du Moulin à la RD 190)

### ACTIONS depuis le 1<sup>er</sup> août :

- Suite à notre demande en date du 2 août, l'**arrêté ministériel du 23 septembre 2024 a reconnu l'état de catastrophe naturelle (CATNAT)**, pour inondations et coulées de boues.

- Suite à la visite de Mme la Sous-Préfète et de M. le Président de la CAPSO le 1<sup>er</sup> août, un **dossier de demande de subvention** a été déposé pour les rues Creuse Duhamel et du Bois de Ligne. Les subventions ont été obtenues et les travaux de remise en état ont été réalisés :

- rue Creuse Duhamel : lundi 21 et mardi 22 octobre

- rue du bois de Ligne : jeudi 17 octobre

- **Autodiagnostic de vulnérabilité du bâti** : l'ensemble des particuliers sinistrés a été contacté par les élu(e)s : un autodiagnostic de vulnérabilité du bâti a été mis à leur disposition par le Symsagel pour solliciter l'ouverture d'un dossier en vue d'évaluer l'opportunité de réaliser des travaux ou aménagements de protection de leur habitation

- **CURAGE des fossés communaux** : les fossés situés sur les axes prioritairement touchés ont été curés par l'entreprise Terra'Loc et par les agents communaux

- **CURAGE des fossés départementaux** : les services du Département sont intervenus sur les RD 195, 196 et 197

- **COURS D'EAUX** : avec le Symsagel, un RV a été organisé sur site afin de faire le point sur les débordements de la Liauwette

- Un **hydrocurage des canalisations d'écoulement des eaux pluviales** a été réalisé par BAUDELET Environnement, notamment rue Verte, rue Creuse Duhamel, rue Basse, rue Creuse Gabriel

- à la demande de la commune, la CAPSO a mis à disposition des habitants sinistrés une **benne** sur le parking du Rupreau du 6 au 31 août, pour permettre l'évacuation des matériaux et équipements divers hors d'usage

- 2 agents de la "**Cellule Inondations**" (Maison de l'Habitat - CAPSO) sont intervenus fin août auprès des sinistrés, de manière aléatoire, afin de recenser les dégâts suite aux inondations et de mieux mesurer l'impact de ces intempéries afin d'évaluer les moyens à mettre en place pour tenter d'y remédier.



HYDROCOURAGE RUE VERTE : TRAVAUX COMMANDÉS PAR LA COMMUNE ET RÉALISÉS PAR BAUDELET ENVIRONNEMENT



RUE DU BOIS DE LIGNE  
APRÈS TRAVAUX



CURAGE FOSSE RD 197 : TRAVAUX  
COMMANDÉS ET RÉALISÉS PAR LES  
SERVICES DU DÉPARTEMENT



RUE CREUSE DUHAMEL APRÈS TRAVAUX

## Chiens errants

# RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION POUR LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

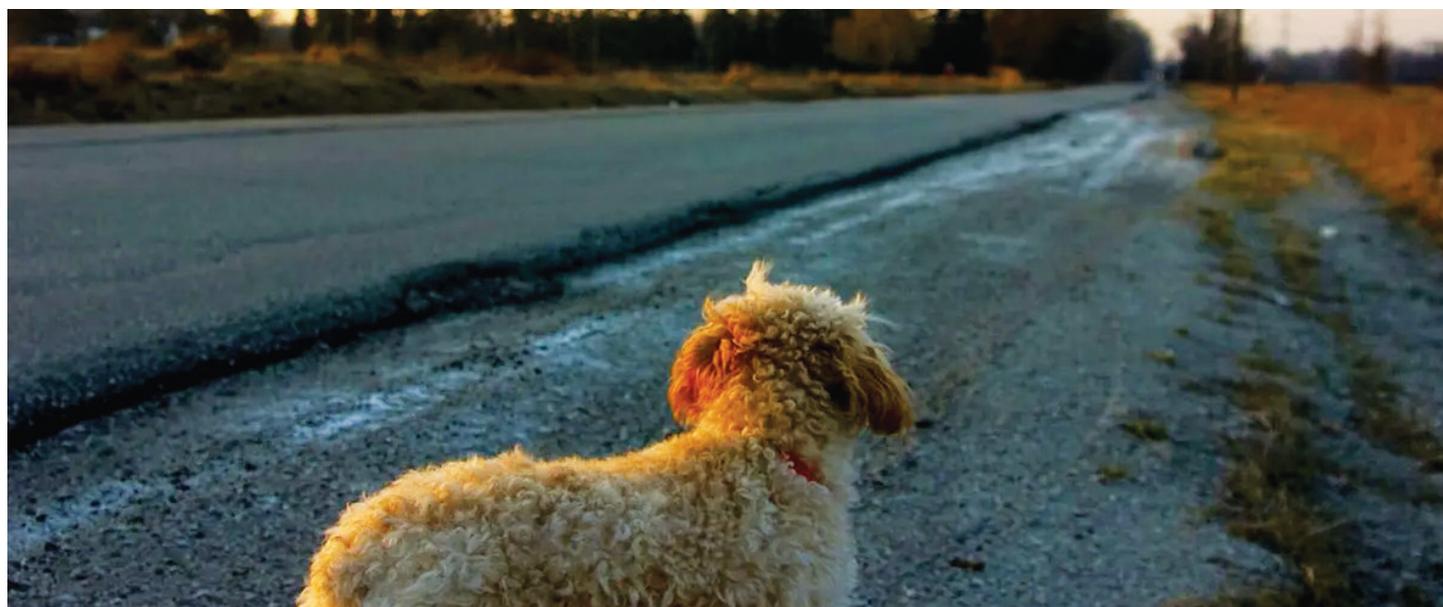
Art. 1385, Code civil : Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

Il est bon que les propriétaires des chiens en liberté prennent conscience du risque qu'ils font courir aux enfants et aux adultes circulant à pied ou en 2 roues. Ces propriétaires négligents ou irresponsables s'exposent en outre à des poursuites pénales dont quelques-unes sont rappelées ci-après.

L'article R 622.2 du code pénal punit le fait de laisser divaguer des chiens représentant un danger pour autrui (contravention de 2ème classe soit 150€).

L'article R 623.3 réprime le fait qu'un propriétaire excite son chien ou ne retient pas celui-ci lorsqu'il attaque ou poursuit un passant (contravention de 3ème classe soit 450€).

*Les propriétaires concernés sont donc invités à prendre toute mesure pour empêcher la divagation de leur(s) chien(s), par exemple : clôturer leur propriété ou à attacher leur(s) chien(s).*



### La date de ramassage des encombrants sera le **LUNDI 6 JANVIER 2025**

Pour bénéficier du service de ramassage des encombrants, vous devez vous inscrire impérativement en mairie, au plus tard, une semaine avant la date de ramassage.

Vous pouvez également bénéficier d'un service de ramassage à la demande. Voir les modalités sur [www.capsso.fr/dechets](http://www.capsso.fr/dechets)

#### Ouverture de la mairie :

La mairie est ouverte au public aux horaires suivants :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 14h à 18h

Mercredi : de 9h à 12h

[mairie-roquetoire@orange.fr](mailto:mairie-roquetoire@orange.fr)

[www.roquetoire.fr](http://www.roquetoire.fr)

Vous voulez rencontrer Mme le Maire ou les adjoint(e)s ?

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 03 21 39 05 07

INFO

Bibliothèque : 03 21 93 63 92

[bibliothequeroquetoire@outlook.fr](mailto:bibliothequeroquetoire@outlook.fr)

Horaires : mardi de 16h30 à 18h, mercredi de 14h à 18h  
vendredi de 16h30 à 18h, samedi de 10h30 à 12h15

Agence postale : ouverte du lundi au vendredi : de 14 h à 18 h  
06 44 89 19 39

Site officiel de Roquetoire : [www.roquetoire.fr](http://www.roquetoire.fr)

Page Facebook officielle :  Roquetoire actualités

# La Lettre du Conseil Municipal